



## CONFÉRENCE

# POURQUOI RÉFORMER L'AUDIOVISUEL PUBLIC ?

**05 décembre 2025**  
**Auditorium de la Maison de**  
**l'Amérique Latine**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 2 DÉCEMBRE 2025 - PLUS D'INFOS  
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)

Bousculé partout dans le monde, le service public audiovisuel français est aujourd'hui à la merci d'une refonte. Universitaires, parlementaires, institutionnels et représentants du monde associatif se réuniront le vendredi 5 décembre 2025, de 09h00 à 13h00 pour en débattre.

Le [Centre de recherches en droit administratif](#) et le [master 2 Droit des médias](#) de l'Université Paris-Panthéon-Assas ont le plaisir de vous présenter deux tables rondes sur le thème :

## Pourquoi réformer l'audiovisuel public ?

### PROGRAMME

#### Tables rondes animées par :

- > **Camille Broyelle**, professeure de droit, directrice de master 2 Droit des médias
- > **Nathalie Sonnac**, professeure en sciences de l'information et de la communication, directrice de master 2 Médias, communication et sport, membre du CSA (2015-2021)

**9h00 : café d'accueil**

**9h30 : Protéger l'indépendance : les garanties du service public audiovisuel**



- > **Giuseppe Abbamonte**, directeur, direction générale *Communications Networks, Content and Technology* (CNECT), Commission européenne
- > **Thibaut Bruttin**, directeur général de Reporters sans frontières
- > **Juliette Théry**, membre du collège de l'ARCOM
- > **Sophie Valais**, directrice adjointe, département *Informations juridiques*, Observatoire européen de l'audiovisuel

#### **11h00 : Pourquoi l'audiovisuel public est-il contesté ? Comment y répondre ?**

- > **Anémone Cartier-Bresson**, professeure à l'Université Paris-Cité
- > **Laurent Lafon**, sénateur, président de la Commission de la Culture, de l'éducation, de la communication et du sport
- > **Sophie Taillé-Polian**, députée, vice-présidente de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation
- > **Christophe Tardieu**, secrétaire général de France Télévisions

Inscription obligatoire avant le 2 décembre 2025 auprès de Madame [Vanessa Tang](#)